## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt quatre, le seize décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Parc des expositions - 46 route de MACON - 71120 CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 10 décembre 2024.

# DÉLIBÉRATION N° DEL2024\_123 - FINANCES ATTRIBUTION DE COMPENSATION DÉFINITIVES 2024 ET ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS PROVISOIRES 2025 - ADOPTION

La Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

En 2024, la CLECT s'est réunie le 11 juillet et s'est prononcée en faveur d'une révision libre des attributions de compensation suite à la restitution du DOCK 713 à la ville de Digoin.

Le rapport de la CLECT a été notifié aux 44 communes membres pour approbation. Pour rappel, le rapport doit être approuvé par les deux tiers des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

En l'espèce, deux tiers des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de la Communauté de Communes ont approuvé ledit rapport comme en atteste le tableau annexé.

Il convient donc d'en tirer les conséquences sur les attributions de compensation pour 2024.

Par ailleurs, en application du Code général des impôts, l'EPCI communique à ses communes membres le montant prévisionnel des attributions de compensation avant le 15 février de chaque année.

Les attributions de compensation provisoires pour 2025 seront fixées sur la base des montants définitifs 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2321-1,

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Considérant le rapport de la CLECT en date du 11 juillet 2024,

Considérant les délibérations des communes se prononçant favorablement sur le rapport de la CLECT,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 26 novembre 2024,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 28 novembre 2024,

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

## A l'unanimité,

### DÉCIDE

- D'approuver les attributions de compensation définitives pour l'année 2024 et les attributions de compensation prévisionnelles pour l'année 2025 comme suit :

COMMUNES	AC 2024 provincios  (analo plaino)  (Mantontrorrandio  3/Jonepolis)	Transfort 2024	AC 2024 définitives et AC 2025 provinires (année pleine)
			(Mantontrorrandir d'Irura près)
BALLORE	20 991		20 991
BAROM	50 577		50 577
BEAUBERT	<b>\$9 010</b>		±9 010
CHAMPLECT	50 539		50 539
CHANGT	122 270		122 270
CHAROLLES	991 972		901 072
CHASSEHARD	171 220		171 220
COULANGES	69 125		69 125
DIEGIN	2 912 643	10: :69	3 021 512
FONTENAT	\$ 194		<b>‡ 194</b>
GRANDTAUZ	19 053		19 053
HAUTEFOND	97 544		97 544
L'HÖPITAL LE MERCIER	33 501		33 501
LA MOTTE SAINT JEAN	164 720		164 720
LE ROUSSET-MARIZT	125 643		125 643
LES GUERREAUX	10 343		10 343
LUGHT-LES-CHAROLLES	71 904		71 904
MARCILLT-LA-GUEURCE	29 7#4		29 7#4
MARTIGHT-LE-COMTE	100 577		100 577
MOLINET	516 721		516 721
MORHAT	40 060		40 060
HOCHIZE	30 #1#		30 \$1\$
OUDRT	55 \$72		55 \$72
OZOLLES	101 437		101 437
PALINGES	35♦ 775		35● 775
PARAT LE MONIAL	2 04# 4#7		2 04# 4#7
POISSON	64 200		64 #00
PRIZT	15 ##3		15 ##3
SAINT AGNAN	11# 350		112 350
SAINT AUBIN EN CHAROLLAIS	12# 223		12# 223
SAINT BONNET DE JOUZ	256 101		256 101
SAINT BONNET DE TIEILLE TIGNE	43 773		43 773
SAINT JULIEN DE CITRT	115 473		115 473
SAINT LEGER LES PARAT	103 ##1		103 ##1
SAINT VINCENT BRAGNT	175 403		175 403
SAINT TAN	313 927		313 927
SUIH	60 769		60 769
TARENNE ST GERMAIN	112 920		112 920
<b>TAUDEBARRIER</b>	50 477		50 477
TEMDENESSE-LES-CHAROLLES	243 484		243 4\$4
<b>TERSAUGUES</b>	25 \$91		25 \$91
FIRT	52 22#		52 22\$
TITRT EN CHAROLLAIS	470 394		470 394
POLESTRES	144 772		144 772
TOTAL	10 689 629	108 869	10 798 498

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

ID: 071-200071884-20241216-DEL2024\_123-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74 Secrétariat de séance assuré par : Marie-France MAUNY

Membres présents à la séance : 58 Votants : 66

#### **Délégués Communautaires Présents:**

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Franck BASSET, Paul DUMONTET, Bernard BERNIGAUD, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, JOURNET Pauline, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Pierre BERTHIER à Gérald GORDAT, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Julien GAGLIARDI à David BÊME, Edith TERRIER à Aurore PERRIER, Lolita RODRIGUEZ à Nicole GEORGES, Béatrice LECONTE à Anne-Thérèse BLANCHARD, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Yves LABAUNE à Gilles PERRETTE

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Nathalie COQUELIN, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, Jean-Marc NESME, André RIBOULIN

Ont signé au registre les membres présents Fait et délibéré en séance, le 16 décembre 2024 Pour extrait conforme

> Gérald GORDAT Président du Grand Charolais